

ECOLE ELEMENTAIRE D'OLLIERGUES

RENTREE DE SEPTEMBRE 2014 – INFORMATIONS DE LA MAIRIE AUX PARENTS

L'année scolaire 2013-2014 a vu le passage à la semaine de 4 jours ½ : lundi, mardi, mercredi matin, jeudi, vendredi ainsi que la mise en place, par la Communauté de Communes du Pays d'Olliergues (CCPO) des activités de « l'aménagement des rythmes scolaires » : Ceci est maintenu.

La rentrée de septembre 2014 se caractérise par les modifications suivantes :

- Horaires des cours :

- Le matin : de 8 h 30 à 12 h tous les jours sauf pour le mercredi de 8h 30 à 11 h 30.
- L'après-midi : de 14 h 00 à 16 h 00 les lundis et jeudis et à 13 h 30 à 15h 00 les mardis vendredis.
- Les lundis et jeudis, à 16 h 00, les élèves pourront soit rentrer chez eux soit aller en garderie (obligatoire pour les élèves qui empruntent les transports scolaires).

Précision : La garderie gratuite de 16 h à 16 h 30 se déroulera dans l'enceinte de l'école sous surveillance de l'agent communal.

- Horaires des activités

- Les activités « rythmes scolaires » se dérouleront, désormais, les mardis et vendredis, de 15 h 00 à 16 h 30. Les élèves qui ne souhaitent pas y participer devront quitter l'école avant le début de l'activité.

- Le mercredi:

- Il sera toujours possible de déjeuner à la cantine. (notamment pour ceux qui empruntent les transports scolaires).
- Un car pour se rendre au centre de loisirs de MARAT, après le déjeuner, sera mis en place.

A noter :

Pas de changement d'horaires pour la garderie: Le matin ouverture à 8 h 00, le soir fermeture à 18 h.
Pas de changement d'horaires pour les transports scolaires.

Rappel :

Activités mises en place dans le cadre de « l'Aménagement des rythmes scolaires ».

Les activités (musique, sport, lecture, informatique..) seront facultatives et gratuites.

Mises en place par la Communauté de Communes et animées par des intervenants de cette structure les activités auront lieu dans l'enceinte de l'école.

En début d'année un engagement écrit « de pratique de l'activité » sera demandé : Il sera possible d'y déroger de façon exceptionnelle.

Arnaud PROVENCHERE,
Maire d'OLLIERGUES